

LES FONDS EUROPÉENS

GÉRÉS PAR
LA RÉGION DES

PAYS DE LA LOIRE

—
Septembre
2020
—

Des chiffres et des projets

État d'avancement du programme FEADER
2014 - 2020 au 31/12/2019



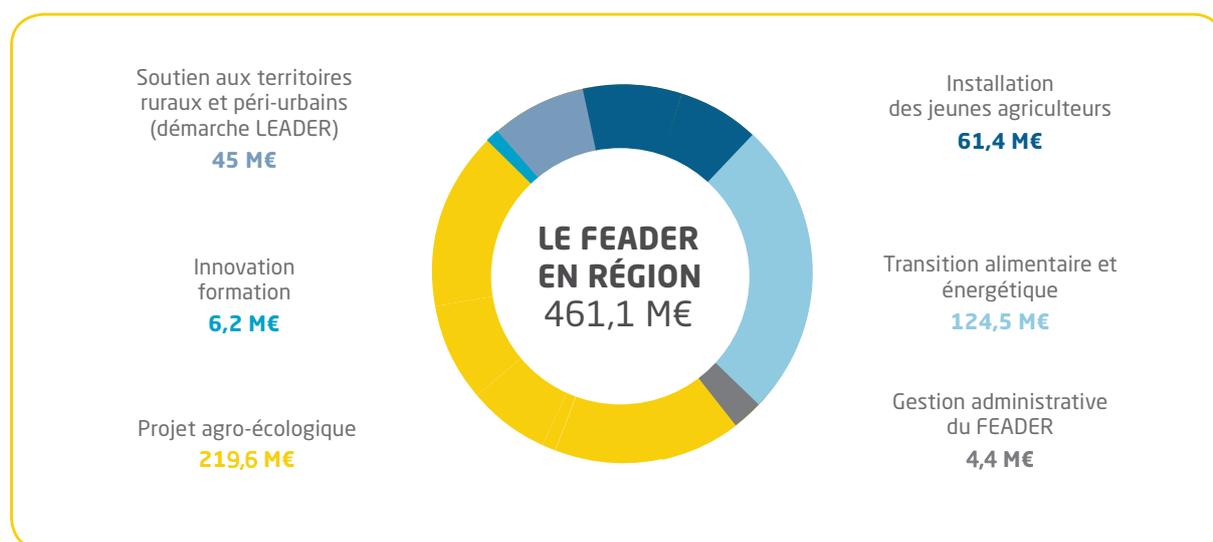
www.europe.paysdelaloire.fr

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAL FEADER 2014/2020

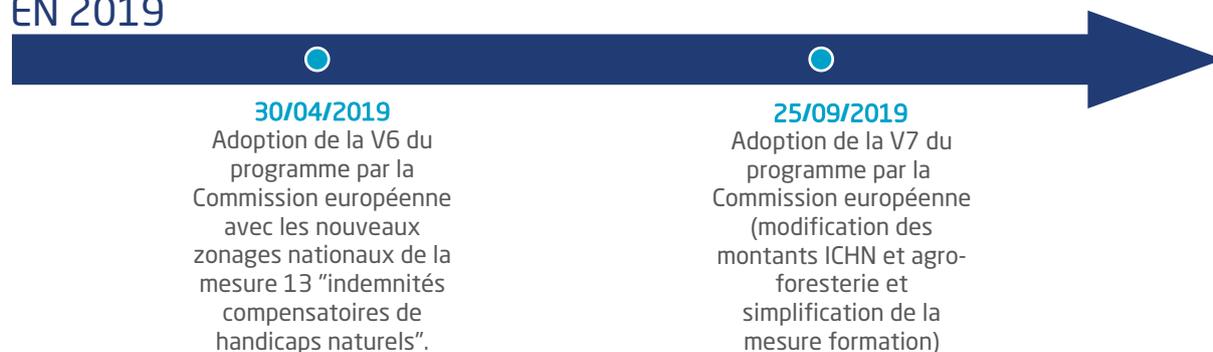
Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Région des Pays de la Loire est responsable de la déclinaison des politiques européennes sur son territoire.

Elle assure notamment la mise en œuvre du **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** qui vise à soutenir des projets compétitifs, innovants et respectueux de l'environnement en faveur de l'agriculture et des secteurs agroalimentaires et forêt-bois. Le FEADER a également pour objectif le développement des territoires ruraux et péri-urbains (démarche Leader).

Les priorités d'intervention et les conditions de mise en œuvre du FEADER en Pays de la Loire sont présentées dans un document de référence pour la période 2014-2020 : le **Programme de développement rural régional (PDRR)**, adopté par la Commission européenne le 28 août 2015.



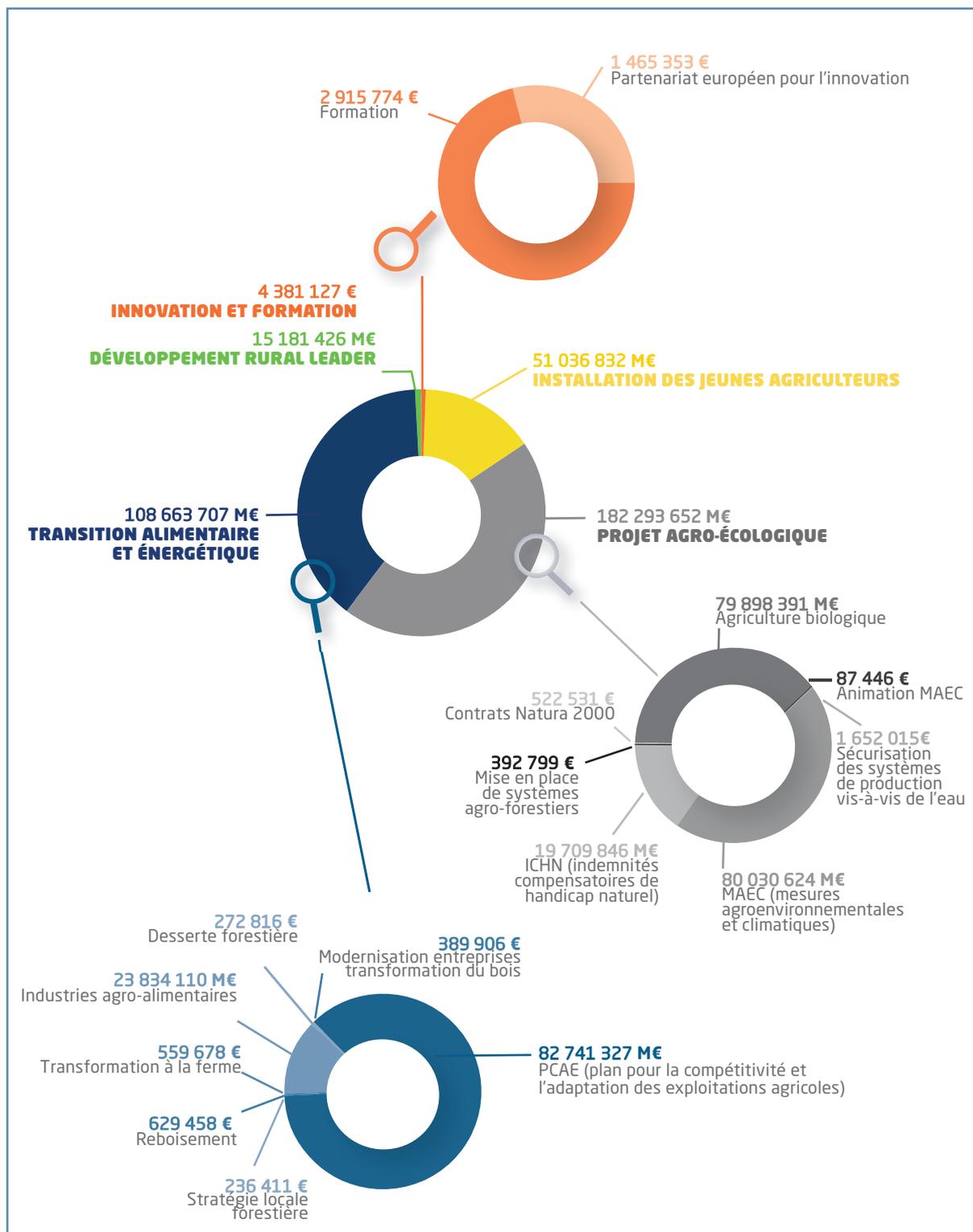
LES ÉTAPES DE LA VIE DU PROGRAMME RÉGIONAL FEADER EN 2019



L'AVANCEMENT DU PROGRAMME RÉGIONAL FEADER AU 31/12/2019

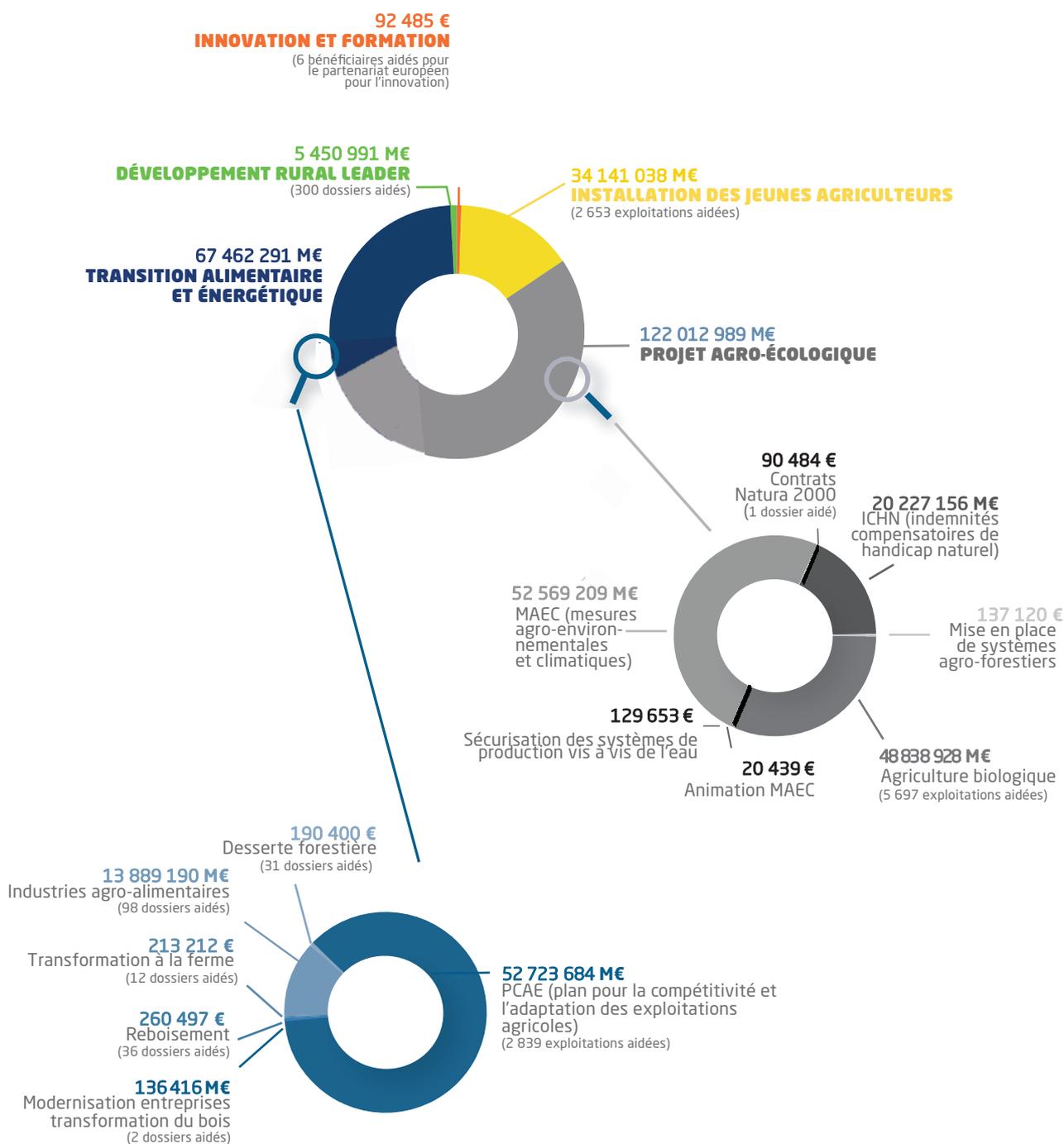
Dépenses publiques engagées

Au 31/12/2019, 531,9M€ de dépenses publiques totales ont été engagés dont 361,6 M€ de FEADER.
(le graphique ci-après ne fait état que des montants FEADER).



Dépenses publiques payées

Au 31/12/2019 270,8 M€ de dépenses publiques totales ont été payés dont 229,1 M€ de FEADER. (Le graphique ci-après ne fait état que des montants FEADER).



EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS



AGRANDISSEMENT D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION DE LAIT CRU, CREME FRAICHE ET FROMAGES

-  **PORTEUR** : Ferme de Tout Joly / GAEC de la Pie
-  **MONTANT** : 65 608,87€ (dont 10 431,80€ de FEADER)
-  **LIEU** : Rouez-en-Champagne (72)

LE GAEC possède un atelier de transformation de lait bio, lait cru, crème fraîche et fromages créé en 2010 qui n'avait plus la capacité suffisante pour recevoir et assurer la transformation des volumes de lait qui ont doublé. La Ferme de Tout Joly a donc souhaité agrandir son atelier de transformation.

L'objectif principal est d'améliorer les conditions de travail et créer un emploi à court terme.

L'idée est de commercialiser 70 000 à 80 000 litres de lait bio vers les débouchés locaux, cantines scolaires et vente directe. Une réflexion est menée sur la vente à la ferme afin de proposer une gamme plus large de produits au lait cru.

Un travail de contractualisation est en cours avec BIOCOOP pour assurer des débouchés.

PROJET DE REHABILITATION DU MOULIN DU NID D'OIE

-  **PORTEUR** : EPT du Bassin de la Sèvre Nantaise
-  **MONTANT** : 182 435,50€ (dont 100 339,52€ de FEADER)
-  **LIEU** : Clisson (44)

Le projet porte sur la réhabilitation de l'édifice, patrimoine de la vallée industrielle de la Sèvre et en faire un site vitrine du patrimoine naturel et culturel du bassin, ouvert aux acteurs partenaires (publics, privés, associatifs) du territoire. Il est constitué d'un espace de travail, d'une salle de réunion, d'un lieu d'exposition. Le rez-de-chaussée, en partie inondable, est ouvert à la circulation d'eau par temps de crue, sécurisé et équipé d'une passerelle pour faire découvrir l'équipement restant du moulin. Le site sera occasionnellement ouvert au public. La majorité des vestiges de la minoterie est documentée et conservée.

Le projet est conduit dans le respect de l'environnement : inventaire de mammifères, nichoirs à chauve-souris, études sur la continuité écologique, etc. Cette réhabilitation s'intègre également dans le paysage naturel de la vallée avec des toitures végétalisées, un jardin pédagogique et la prise en compte des risques d'inondations.

Un projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un programme de valorisation et d'animations du moulin, également financé par le programme LEADER, assure la continuité du projet afin que celui-ci soit en accord avec le territoire. L'accompagnement de LEADER a permis d'établir un diagnostic de l'offre culturelle et environnementale et de définir un programme de valorisation et d'animation du lieu.



© EPTB de la Sèvre Nantaise

PLATEFORME DE BOIS DECHIQUETE

 **PORTEUR** : Communauté de communes des Coëvrons

 **MONTANT** : 389 970€ (dont 30 000€ de FEADER/
LEADER)

 **LIEU** : Evron (53)

La Communauté de communes a engagé un travail pour développer la filière bois décheté sur son territoire. La construction d'une plateforme participe à sécuriser et structurer l'approvisionnement de bois local pour les consommateurs locaux.

La plateforme adossée à la déchetterie tient compte des besoins locaux actuels (400 tonnes de bois environ) et d'une évolution croissante. Elle comprend un hangar de stockage de 290m² et une plateforme de 720m² permettant les manœuvres de chargement et déchargement, de dépoter du bois avant séchage. Le hangar, séparé par des travers, permet un stockage en fonction des périodes d'arrivages, des différents taux d'humidité et des qualités de bois.

L'accompagnement du LEADER porte sur la maçonnerie, le dallage, les charpentes, les bardages, la porte sectionnelle, la plomberie, l'électricité, le chauffage, et la couverture photovoltaïque.



PROJET MULTIPERFORMANCE EN ARBORICULTURE / INSTALLATION JEUNE AGRICULTEUR

 **PORTEUR** : GAEC de la Cour du Moulin

 **MONTANT** : 86 662,50€ (dont 16 663,53 de FEADER et
7 497€ de la Région des Pays de la Loire)

 **LIEU** : Echemiré (49)

Ce projet concerne l'acquisition d'une plateforme de taille, d'un pulvérisateur, d'un localisateur d'engrais et d'une désherbeuse mécanique. Il s'inscrit dans le contexte de l'installation d'un jeune agriculteur, en remplacement d'un départ à la retraite d'un associé du GAEC sur une exploitation convertie en totalité en agriculture biologique depuis 2011 et engagée dans une démarche DEMETER depuis 2018 sur toute la production fruitière. Les objectifs sont l'amélioration des conditions de travail, l'optimisation de la fertilisation et l'amélioration de la lutte contre les mauvaises herbes.

Afin de répondre à ces problématiques, plusieurs actions ont été mises en œuvre dont l'achat d'une plateforme auto-motrice qui facilite la taille des arbres, améliorant les conditions de travail des ouvriers mais qui est également conçue pour la cueillette, permettant de diminuer les manipulations des caisses de cueille. Ceci a été accompagné de l'achat d'un pulvérisateur précis, silencieux et homologué, d'un localisateur de compost et d'engrais pour l'amélioration de la fertilisation en biodynamie et de l'achat d'un matériel à désherber adapté à l'agriculture biologique.



© Sarmance

SARMANCE : DEVELOPPEMENT DE PRODUITS COSMETIQUES A BASE D'EXTRAITS DE VIGNES BIOLOGIQUES

-  **PORTEUR :** Sarmance Cosmétique
-  **MONTANT :** 54 700€ (dont 17 300€ par le FEADER et 20 000€ par la Région des Pays de la Loire)
-  **LIEU :** Gétigné (44)

Le projet Sarmance s'appuie sur l'utilisation des excédents verts de l'exploitation viticole Bretaudeau pour en extraire les principes actifs (polyphénols) du cépage Melon de Bourgogne, sources d'antioxydants naturels, composants principaux des soins bio Sarmance.

La première étape du projet d'entreprise a consisté en une phase de recherche et développement technique et commercial pour mettre en place cette nouvelle gamme de cosmétiques inédite : études de faisabilité technique et économique, création des emballages, mises aux normes Ecocert.

La création de cette première marque de produits cosmétiques biologiques à partir des vignes de Loire a également permis des recrutements à court et moyen terme.

INSTALLATION DE SYSTEMES AGROFORESTIERS

-  **PORTEUR :** Jean-Marc AUBRET
-  **MONTANT :** 30 980,98€ (dont 18 588,57€ par le FEADER et 6 196,19€ par la Région des Pays de la Loire)
-  **LIEU :** La Génétouze (85)

Dans le cadre de sa reprise de l'exploitation, M. Aubret a souhaité recréer de la biodiversité en implantant des cultures céréalières associées à des plantes mellifères et des arbres.

Le but étant de développer l'apiculture, de créer une symbiose entre les cultures et les arbres et de favoriser l'habitat des auxiliaires de cultures.

L'opération a permis la plantation d'arbres de 16 essences feuillues différentes, avec une densité moyenne de 45 arbres par hectare sur une surface agroforestière totale de 47,03 hectares.



Résumé, à l'intention des citoyens,
du Rapport annuel de mise en œuvre 2020
pour l'année 2019 FEADER



www.europe.paysdelaloire.fr

Septembre 2020